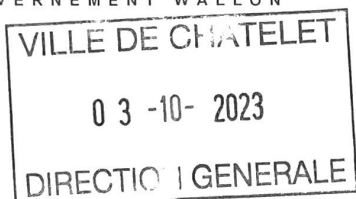




CELINE TELLIER

MINISTRE WALLONNE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE,
DE LA FORET, DE LA RURALITE ET DU BIEN-ETRE ANIMAL

GOUVERNEMENT WALLON



Contact : Cellule Environnement

RIXEN Jean-François

081/253.938

jean-francois.rixen@gov.wallonie.be

Nos Réf. CeT/JuB/SiV/JeR/MuC/23-1938

Vos Réf. 22/EP/075/2023

Namur, le - 2 OCT. 2023

Monsieur Michel MATHY

Bourgmestre f.f. de Châtelet

Rue Gendebien, 55

6200

CHÂTELET

à l'attention de : Christophe LANNOIS (DG)

Objet : Pollution à l'amiante à la suite d'un incendie – Demande d'intervention

Monsieur le Bourgmestre,
Cher Monsieur Mathy,
Monsieur le Directeur général,
Cher Monsieur Lannois,

Votre courrier du 8 septembre dernier relatif à la pollution à l'amiante à la suite d'un incendie m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.

Permettez-moi d'abord de vous remercier sincèrement pour votre bonne gestion des suites de l'incendie, des dispositions prises et des recommandations adressées à la population.

Dès réception de votre courrier, j'ai demandé à mon administration d'analyser l'intérêt de poursuivre ou de préciser les analyses. Il nous revient qu'attendu les précipitations qui ont suivi l'événement, et sous réserve de l'évacuation complètes des matériaux amiantés encore présents, les indications sérieuses de pollutions à l'amiante résultant de l'incendie sont peu consistantes et ne nécessitent pas d'enclencher une étude approfondie sur base du décret sol.

Toutefois, pour s'en assurer, l'administration recommande, d'une part, d'effectuer un contrôle quantitatif de l'état du sol par l'ISSEP, et d'autre part, de s'assurer que l'évacuation des matériaux amiantés encore présents a bien été réalisée.

Aussi, parallèlement à ce courrier, je vais donner instruction en ce sens au Département Police et Contrôle du SPW ARNE.

En vous remerciant d'avoir pris l'initiative de me contacter, je vous prie de recevoir, Monsieur Mathy, Monsieur Lannois, l'expression de mes salutations les meilleures

La Ministre,
Céline TELLIER